



## LES ASSURANCES OFFERTES AUX MEMBRES DE LA FSHEQ POUR L'ANNÉE 2018-2019

La Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec offre à ses membres en règle deux programmes d'assurances à prix exceptionnel. Ces assurances sont facultatives.

Ces programmes ont été négociés par le RLSQ pour les organismes nationaux de loisir ou de sport reconnus en vertu des programmes du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Ces programmes s'adressent aux organismes sans but lucratif tels que

- Une personne morale sans but lucratif, incorporée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, ou en vertu de la partie II de la Loi sur les corporations canadiennes (OBNL)
- Un regroupement de 2 personnes ou plus qui, sans être incorporé ou immatriculé, exerce des activités dans un but commun autre que la réalisation de profit ou bénéfiques (on l'appelle l'association non personnifiée)

Il y a deux types de produits d'assurances offerts aux membres de la FSHEQ :

- le programme *Assurances administrateur et dirigeant*
- le programme *Responsabilité civile générale*

Le Programme <i>Assurances administrateur et dirigeant</i>		Le Programme <i>Responsabilité civile générale</i>
<p>Cette assurance couvre les conséquences monétaires découlant d'une faute, erreur, omission, négligence commise par un administrateur ou un dirigeant, dans le cadre d'actes administratifs, et causant un dommage à une tierce partie.</p> <p>Sont assurés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les administrateurs et dirigeants</li> <li>• Les employés</li> <li>• Les bénévoles</li> <li>• Les membres de comités</li> <li>• L'organisme</li> </ul>		<p>Cette assurance couvre les conséquences monétaires de la responsabilité d'un assuré en raison de dommages corporels ou matériels causés par lui à autrui, du fait de ses opérations ou ses activités ainsi que les dommages matériels causés par lui à des lieux qu'il loue (locaux, gymnase, etc.)</p> <p>Sont assurés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'organisme</li> <li>• Les employés</li> <li>• Les administrateurs et dirigeants</li> <li>• Les bénévoles</li> <li>• Les membres de comités</li> </ul>
Coût : 50\$	Coût : 25\$\$	Coût : 40\$ pour 2018-2019
sans ajout de <a href="http://www.FSHEQ.com">www.FSHEQ.com</a> sur le site internet ou la page Facebook du comité	avec ajout de <a href="http://www.FSHEQ.com">www.FSHEQ.com</a> sur le site internet ou la page Facebook du comité	

Pour plus de renseignements, contacter le directeur général de la FSHEQ au 514 252-3010 ou [pblain.fsheq@gmail.com](mailto:pblain.fsheq@gmail.com) .

Pour rapporter une réclamation : Marie-Pierre Bossé, BFL CANADA risques et assurances inc  
2001 av. McGill College, bureau 2200 , Montréal (Québec) H3A 1G1 Tél: 514 905- 4339  
[mpbosse@bflcanada.ca](mailto:mpbosse@bflcanada.ca)